



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 26 septembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 20 septembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 19

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Elisabeth REVEL	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Danièle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Dominique SARTOR
M. Patrick MOREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLESEGER	Mme Chantal OUTHIER	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE
M. Jean-Yves PIAN	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Cyril GAUCHER
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Christophe CHEVRIAU
Mme Françoise TENENBAUM	M. Hervé BRUYERE	M. Alain DE MACEDO.
Mme Christine MARTIN	Mme Sandrine RICHARD	
M. Denis HAMEAU	M. Louis LEGRAND	

#### *Membres absents :*

M. Didier MARTIN	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES
M. François HELIE	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Guillaume RUET	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Anne DILLESEGER
Mme Louise MARIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. François REBSAMEN
	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Patrick BAUDEMONT Suppléé par M. Alain DE MACEDO
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Philippe BELLEVILLE suppléé par M. Christophe CHEVRIAU
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Dijon - Ecoquartier de l'Arsenal - Quai Charcot - Levée partielle de l'emplacement réservé n°27**

La Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) est propriétaire des parcelles de terrain cadastrées section DI n°145 et n°124, situées dans l'emprise de l'Ecoquartier de l'Arsenal.

Ces parcelles, destinées à la réalisation d'un programme immobilier, sont partiellement grevées de la servitude d'emplacement réservé n°27, ayant pour objet l'alignement du quai Charcot.

Par courrier du 23 février 2018, la SPLAAD a fait valoir son droit de délaissement pour les emprises concernées par la servitude, d'une superficie totale de l'ordre de 37 m<sup>2</sup>, en application des dispositions des articles L. 230-1 et suivants du code de l'urbanisme.

A l'issue des délais légaux, il est proposé de ne pas donner suite à la mise en demeure d'acquiescer, dans la mesure où ces emprises ne sont pas nécessaires à la mise à l'alignement du quai Charcot.

En conséquence, il est proposé de consentir à la suppression partielle de l'emplacement réservé selon l'emprise figurant au plan ci-annexé.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **de consentir** à la levée partielle de la servitude d'emplacement réservé n°27 inscrite au Plan Local d'Urbanisme (PLU), pour une emprise de l'ordre de 37 m<sup>2</sup> cadastrée section DI n°145p et n°124p, telle que figurant au plan ci-annexé, dans le cadre de la procédure de délaissement mise en œuvre par la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), propriétaire de ces parcelles ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74

CONTRE : 0

*DONT 19 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0